Aménagement du territoire et biodiversité
Un duo incontournable pour la métropole

Atelier Biodiversité 2012

Coralie Deny
Directrice générale

CONSEIL RÉGIONAL
ENVIRONNEMENT
MONTRÉAL

CRE-MONTRÉAL

- **OBNL indépendant fondé en 1996**
- **Consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal**
- **Contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de l'équité sociale**
  - regroupement et concertation des membres
  - activités de sensibilisation
  - représentation publique
- **Dossiers** espaces verts, transport, aménagement du territoire, matières résiduelles, eau, air
- **Projets** Défi Climat, Révélez votre nature, Ma place nature, etc.
- **Bulletin électronique** Envîle Express (16000 abonnés)

  www.cremtl.qc.ca

La communauté métropolitaine de Montréal

- Créée le 1er janvier 2001
- Organisme de planification, de coordination et de financement
- 82 municipalités
- 14 MRC
- 3,7 millions de personnes
- 4360 kilomètres carrés
- Potentiel de conservation: 21,1%
- 20000 ha milieux humides

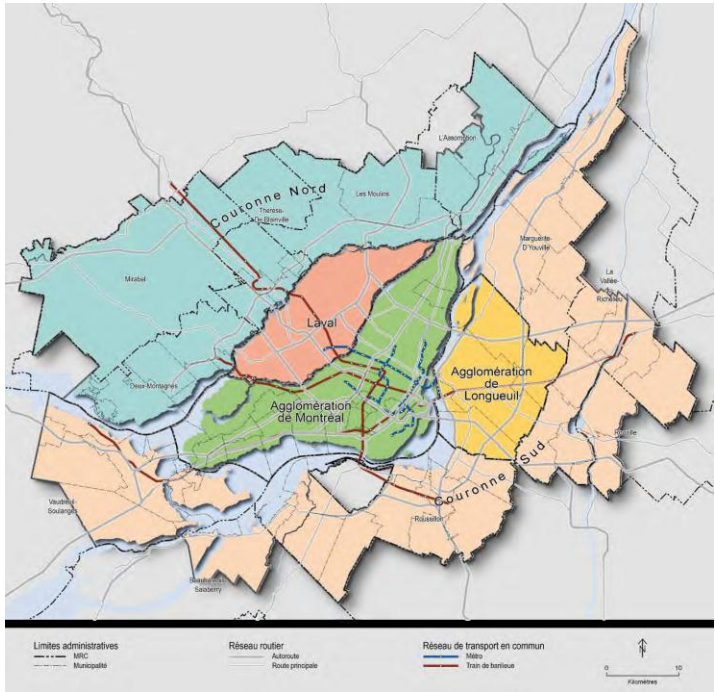

Les outils réglementaires

- PMAD (adopté)
- Plan de développement de Montréal (en élaboration)
- SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT (en élaboration)
- PLAN D'URBANISME

PMAD
Objectifs Biodiversité du CRE-Montréal

- 30 % de la superficie des milieux naturels protégés:
  - au moins 17 % en milieu terrestre (bois)
  - 4,8 % en milieu humide
  - 8 % en milieu aquatique
- Conservation intégrale des terres agricoles: Moratoire sur le dézonage agricole sur 20 ans
- Conservation intégrale des milieux humides, des rivières et des ruisseaux
- 30% couvert forestier
- Intégration dans un concept de ceinture et de trame vertes et bleues

PMAD - Biodiversité
Document adopté

- Protéger 17% du territoire: bois, corridors forestiers, milieux humides
- Protéger les 31 bois d'intérêt métropolitain
- Plan de conservation des milieux humides
- Mesures interdisant l'abattage d'arbres (bois et corridors)
- Caractérisation des milieux humides (plus de 0,3ha)
- Protection des rives, plaines inondables
- Augmenter de 6% la superficie des terres en culture (2001)

Aménager et gérer autrement

Pour protéger la biodiversité :

- Densifier et contrôler l'étalement urbain
- Augmenter la part modale des transports collectifs
- TOD (60 à 80% nouveaux ménages)
- Revitaliser
- Protéger la zone agricole (et agriculture urbaine)
- Naturaliser (cours d'eau et corridors forestiers)

Tableau 11 – Estimation du nombre de ménages dans les aires TOD[1]

	Ménages		
	Aires TOD (nbre)	Ensemble du territoire (nbre)	Pourcentage dans les aires TOD
Agglomération de Montreal	497 905	831 540	60
Laval	24 044	144 200	17
Agglomération de Longueuil	20 582	159 810	13
Couronne Nord	24 069	185 780	13
Couronne Sud	21 381	162 010	13
CMM	**587 981**	**1 483 340**	**40 %**

Source : *Recensement de la population 2006*, Statistique Canada.

Note :
1. 156 aires TOD identifiées. Méthodologie pour les aires TOD : cette estimation résulte du recoupement des aires de diffusion de Statistique Canada avec les aires TOD. Une aire de diffusion est retenue lorsqu'elle recoupe à 30 % ou plus les aires TOD. Données extraites selon le découpage des aires de diffusion de Statistique Canada.

Aménager et gérer autrement

- Traduire les objectifs du PMAD dans les Schémas d'aménagement et les Plans d'urbanisme
- Rôle à jouer par les différents paliers de gouvernement

www.ceintureverte.org

MOUVEMENT CEINTURE VERTE

MOUVEMENT CEINTURE VERTE

Au niveau des outils règlementaires (court terme):

- D'ici 2014, le statut légal de la ceinture verte est reconnu par les différentes instances gouvernementales, et ces dernières s'engagent à mettre en place et protéger cette ceinture verte.
- D'ici 2014, le concept de ceinture verte est intégré dans les schémas d'aménagement des différentes Municipalités Régionales de Comtés (MRC)
- Les MRC doivent identifier et protéger les milieux naturels présents sur leurs territoires
- D'ici 2015, le concept de ceinture verte est intégré dans les différents plans d'urbanisme

MOUVEMENT CEINTURE VERTE

- D’ici 2015, le gouvernement du Québec adopte une loi qui établit le périmètre, le financement, les principes directeurs et les obligations municipales applicables à la protection des milieux naturels dans cette ceinture verte
- Le financement disponible pour la conservation et la réhabilitation des milieux naturels est rehaussé par la création d’un programme spécifique à la ceinture verte
  - Une structure de concertation est établie pour permettre aux municipalités, aux acteurs gouvernementaux, aux groupes de conservation et aux citoyens de déterminer les priorités de conservation au sein de la ceinture verte.

- Un plan directeur quinquennal est adopté pour définir des objectifs et orienter les actions des acteurs concernés à l'intérieur de la ceinture verte.

- À moyen/long terme:
- D'ici 2020, la connectivité écologique du territoire de la CMM avec la région écologique du Grand Montréal est restaurée. La ceinture verte du Grand Montréal devient le centre d'un réseau satellitaire de ceintures vertes périphériques et le fer de lance de la création d'autres ceintures vertes à l'échelle du Sud du Québec.

Plan d'action canopée Agglomération de Montréal

Verdir les secteurs publics, résidentiels, institutionnels, commerciaux et industriels

- 20 à 25% + d'arbres sur l'île de Montréal (300 000 arbres)
- 180 000 arbres sur terrains privés et institutionnels
- 10 ans
- Milieux urbains

PARCS INDUSTRIELS

- 19 parcs industriels sur l'île de Montréal
- 550 établissements et 35 000 employés
- 1 500 000 m2 de terrains vacants
- 700 000 m2 de terrains sous-utilisés
- 15% de canopée souhaitée, réel : 2-5%
- Présence d'emprises ferroviaires et électriques

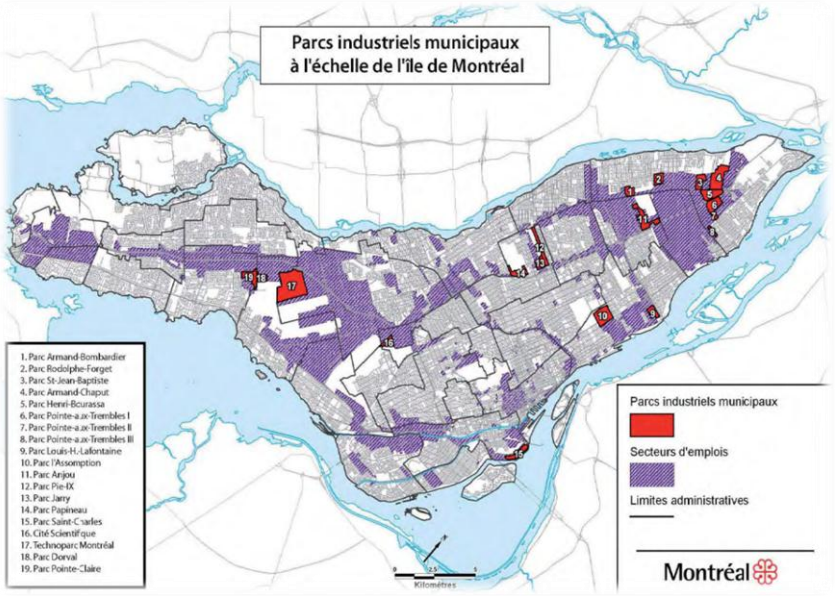

RÉVÉLEZ VOTRE NATURE

www.révélezvotrenature.com

MA PLACE NATURE

Initiative de verdissement

Les Galeries d'Anjou

- Programme de verdissement sur 10 ans
- 35 837 m2 de gazon
- 411 arbres feuillus et conifères
- 2 103 m2 de plates-bandes (arbustes, vivaces, graminées)
- Amélioration de la circulation dans le stationnement
- Amortissement des coûts sur plusieurs années

Merci !

Coralie Deny
Directrice générale

CONSEIL RÉGIONAL
ENVIRONNEMENT
MONTRÉAL